

# COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales  
Canton de la Côte Salanquaise

## ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE N° T160 /2024 Portant réglementation de la circulation de tous les véhicules

### Le maire de la commune de Torreilles.

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3 ;

**VU** le code de la route ;

**VU** le code pénal et notamment l'article R.610-5 ;

**VU** la demande déposée par la l'entreprise SAGUY, 21 avenue de l'aérodrome 66240 St-Estève ;

**CONSIDÉRANT** les travaux de terrassement pour raccordement ENEDIS;

**CONSIDÉRANT** qu'en raison du déroulement de ces travaux, la circulation de tous les véhicules et le stationnement seront interdits dans le secteur des travaux ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est du devoir de monsieur le maire d'assurer à cette occasion la sécurité et qu'il convient dès lors, de réglementer la circulation et le stationnement de tous les véhicules ;

### A R R E T E

**ARTICLE 1 : Du lundi 16 septembre 2024 au vendredi 4 octobre 2024**, une circulation alternée par feu tricolore est mise en place avenue de l'Ovalie dans la portion comprise entre la rue Jo Maso et la rue Roger Guiter afin de permettre à l'entreprise SAGUY d'effectuer des travaux de terrassement.

**ARTICLE 2 : l'entreprise SAGUY** doit s'assurer de la mise en place, de jour comme de nuit, sous sa responsabilité et à ses frais, de la signalisation complète du chantier. Dans ce but, le pétitionnaire est chargé de mettre en place tous les dispositifs d'information et signalisation.

**ARTICLE 3 :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées, conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le directeur général des services, la police municipale, la gendarmerie nationale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté dont ampliation sera faite au pétitionnaire.

Fait à TORREILLES, 29 juillet 2024  
Po/le maire et par délégation,  
L'adjoint délégué à la sécurité



Geoffrey TORRALBA